



## Commission Régionale de Football Entreprises

RÉUNION DU MARDI 02 OCTOBRE 2018

Début de la séance à 19h00

Membres présents	Membres excusés
- DAUDE Philippe	- ANTOINE Lionise
- DORILAS Ornélia	- MERILLE Bernard
- EDWIN Mario	
- NARECE Marc Elie	
- SIMEON Michel	

### ENREGISTREMENT DU COURRIER

- Néant

### ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCHES

#### FINALE DE COUPE D'OUVERTURE FOOTBALL ENTREPRISES

Date	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	SCORE	TAB	ENREGISTRE LE	ARBITRE
29/09/2018	19h00	<b>AS RENAULT</b>	AS ENDEL	2 / 2	5 / 4	02/10/2018	<b>CRA</b>

### PROGRAMMATION DES MATCHS DU WEEK-END PHASE ALLER

Match de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat Football Entreprises le 05 et 06/10/2018 :

Dates	Heure	Terrains	Equipe recevante	Equipe visiteuse	ARBITRE
05/10/18	20h00	C.S.G	ASC USIG	COS MAIRIE KOUROU	<b>AS CEGELEC</b>
06/10/18	16h00	C.S.G	AS ENDEL	ASC PORTS ET DOCKS	<b>COS MAIRIE KOUROU</b>
06/10/18	18h00	EDWIGE	AS RENAULT	COS CT GUYANE	<b>ASC PORTS ET DOCKS</b>
06/10/18	<b>20h00</b>	<b>EDWIGE</b>	AS ADA	AS CHAR	<b>COS CT GUYANE</b>
06/10/18	<b>20h00</b>	LAFONTAINE	CSA 9 <sup>ème</sup> RIMA	AS CEGELEC	<b>AS RENAULT</b>

Match de la 2<sup>ème</sup> journée de championnat Football Entreprises le 12 et 13/10/2018 :

Dates	Heure	Terrains	Equipe recevante	Equipe visiteuse	ARBITRE
12/10/18	20h00	C.S.G	ASC USIG	AS RENAULT	<b>AS ENDEL</b>
13/10/18	16h00	KOUROU A	COS MAIRIE KOUROU	AS CHAR	<b>ASC USIG</b>
13/10/18	18h00	EDWIGE	ASC PORTS ET DOCKS	AS CEGELEC	<b>AS ADA</b>
13/10/18	<b>20h00</b>	EDWIGE	AS ADA	COS CT GUYANE	<b>CSA 9<sup>ème</sup> RIMA</b>
13/10/18	<b>20h00</b>	LAFONTAINE	CSA 9 <sup>ème</sup> RIMA	AS ENDEL	<b>AS CHAR</b>

## NOTE D'INFORMATION AUX CLUBS : RAPPEL

Les membres de la Commission souhaitent à tous les clubs de passer un très bon championnat, qu'il soit riche, harmonieux, convivial pour cette saison 2018 / 2019.

La Commission recommande à tous les clubs et dirigeants du Football Entreprises de porter une attention particulière concernant les feuilles de match pour la saison 2018 / 2019 en précisant:

**la date, la journée, la réserve éventuelle, le nom des clubs, le nom des buteurs, le nom des remplaçants, la signature des 2 capitaines, le nom et la signature des arbitres.**

La Commission demande aux clubs selon le calendrier officiel, que pour donner une suite favorable qu'en cas de report d'un match ou pour un autre motif, de remplir l'imprimé administratif préétabli qui sera adressé à la Ligue de Football dûment complété avec obligatoirement l'accord écrit des 2 clubs, le cachet, les signatures des clubs et celui du propriétaire du terrain 15 jours avant la date prévue du match pour être prise en considération.

**NB: Formulaire à remplir**

**FORMULAIRE A ADRESSER :**  
LIGUE DE FOOTBALL GUYANE,  
Tél. : 0594 28 91 55 - fax : 0594 30 91 98 - E-mail : [football.guyane@wanadoo.fr](mailto:football.guyane@wanadoo.fr)



Commission ou section concernée : \_\_\_\_\_

Compétition : .....

N° Match (obligatoire)	Club recevant	Club visiteur	DATE DU MATCH
------------------------	---------------	---------------	---------------

Les clubs désignés demandent l'autorisation

D'INVERSION DE LA RENCONTRE

DE CHANGEMENT DE DATE

MOTIF (si report): .....

DE CHANGEMENT D'HORAIRE

DE CHANGEMENT DE TERRAIN

DE CHANGEMENT DE SALLE

Cette rencontre aura lieu le : .....

Stade ou Salle (adresse complète) : .....

Date, cachet et signature du club recevant	Date, cachet et signature du Propriétaire du terrain (mairie etc...)	Date, cachet et signature du club visiteur
--	--	--

**Pour être pris en considération, ce formulaire doit être dûment complété et réceptionné, avec obligatoirement l'accord écrit des deux clubs, 15 jours avant la date prévue du match.**

Stade de Baduel BP 765 97322 Cayenne cedex Tél. : 0594 28 91 55 fax : 0594 30 91 98 E mail : [football.guyane@wanadoo.fr](mailto:football.guyane@wanadoo.fr)



### **Information à tous les clubs pour la saison 2018 / 2019 :**

Règlements sportifs généraux de la Ligue de Football de la Guyane « Chapitre 3 – Déroulement des rencontres

*Article 87 : Etablissement et transmission de feuille de match ».*

Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé.

Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrés après la rencontre.

Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai sus mentionné par télécopie ou courriel.

A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue.

En cas de non transmission de la feuille de match dans les délais impartis, la commission compétente chargée de la gestion de la compétition devra sanctionner le club recevant par la perte d'un point au classement pour un match de championnat ou de la disqualification s'il s'agit d'un match de coupe.

Si dans un délai d'un mois suivant la date de la rencontre, la feuille de match ou une copie en possession du club visiteur n'est toujours pas parvenue à la Ligue, malgré rappel de la commission compétente publié au Bulletin Officiel d'Informations, il devra être considéré que le match n'a pas eu lieu.

**Toutefois, la Commission compétente s'assure que la rencontre a bien eu lieu, si c'est le cas le club recevant perd la rencontre par PENALITE.**

**Si aucune preuve n'est apportée, quant au déroulement effectif de la rencontre, les deux équipes devront être déclarées forfait.**

## HOMOLOGATION

### **FINALE COUPE D'OUVERTURE FOOTBALL ENTREPRISES LE 08/09/2018**

<b>EQUIPE RECEVANTE</b>	<b>EQUIPE VISITEUSE</b>	<b>SCORE</b>	<b>T.A.B</b>	<b>ENREGISTRE LE</b>	<b>ARBITRE</b>
<b>AS RENAULT</b>	AS ENDEL	2 / 2	5 / 4	02/10/2018	<b>C.R.A</b>

Fin de la séance : 20h00

**Prochaine réunion le Mardi 09 Octobre 2018 à 19h00 au siège de la Ligue.**

**Le Président**  
**SIMEON Michel**

**La Secrétaire**  
**DORILAS Ornélia**